



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE et LITTÉRAIRE des ALPES de HAUTE-PROVENCE

Fondée en 1878 - Reconnue d'utilité publique

www.ssl04.fr

CAHIER des CHARGES à l'intention des auteurs

Tout auteur désireux de proposer un texte inédit pour publication dans la revue *Chroniques de Haute-Provence* de la Société Scientifique et Littéraire des Alpes-de-Haute-Provence (SSL) doit se conformer à la procédure suivante et en accepter les diverses modalités :

I – Présentation du texte

L'auteur devra faire parvenir son texte à la SSL sous forme d'un fichier informatique de type Word, par courrier électronique à l'adresse comité.lecture@ssl04.fr, accompagné de ce cahier des charges signé.

II – Examen par le Comité de lecture de la SSL

Le texte sera soumis à un Comité de lecture qui a seul compétence pour l'accepter ou le refuser. Le Comité, qui n'est pas tenu de justifier sa décision, donnera une réponse dans un délai maximal de 1 mois à compter de la réception du cahier des charges signé.

En cas d'acceptation, le Comité désignera un lecteur référent qui sera chargé, en collaboration avec l'auteur, de la mise en forme de l'article. Cette mise en forme pourra entraîner des demandes de rectification visant le fond et la forme de l'article.

Une fois le travail terminé et accepté par le Comité, l'auteur fera parvenir son accord pour « bon à tirer ».

III - Présentation des illustrations

Les illustrations seront communiquées sous forme numérisée. Chaque image devra avoir une résolution minimum de 300 dpi. et être enregistrée au format tiff ou jpeg.

L'auteur atteste que tous les documents iconographiques qu'il joint pour illustrer son texte sont libres de droits et/ou reproduits avec l'accord de leurs propriétaires respectifs. Il assume l'entière responsabilité de leur reproduction.

IV – Conditions de réédition

En sa qualité d'éditeur, la SSL détient le copyright des textes qu'elle publie.

La réédition par son auteur d'un texte déjà publié dans la revue est soumise à une autorisation préalable de la SSL, qui en fixera les conditions : délai depuis la première publication, mention de la Société scientifique et littéraire en tant qu'éditeur et apposition de son logo, et toute autre condition qu'elle jugera nécessaire.

V - Reproduction numérique des articles par la SSL

La SSL se réserve la possibilité de mettre en ligne sur son site [www. ssl04.fr](http://www.ssl04.fr), ou sur le site Gallica de la Bibliothèque nationale de France, la totalité des revues qu'elle a éditées sous version papier. L'auteur autorise expressément la SSL à faire cette mise en ligne de son article tel qu'il a été publié dans la revue.

VI - Avantages

En contrepartie de son article donné à titre gracieux à la SSL, l'auteur recevra gratuitement 1 exemplaire du numéro de la revue dans lequel son article a paru, et cela dès la publication.

VII - Dispositions finales

La SSL décline toute responsabilité concernant la teneur des articles ainsi que les opinions exprimées dans les textes qui lui sont soumis et qu'elle publie.

Fait à _____, le _____ lu et approuvé